

	RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU MARDI 12 JUIN 2018	CR-CVS-2/2018
---	---	----------------------

Date de réunion	12/06/2018	Lieu de réunion	Salle de Réunion
Début de réunion	14 heures 30	Fin de réunion	16h20

Ordre du Jour :

- ✓ Approbation du précédent relevé de conclusion du conseil de la vie sociale
- ✓ Adoption de l'EPRD 2018
- ✓ Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 30.

1- Introduction

Madame Ruget ouvre la séance par quelques mots en la mémoire de Monsieur CAILLIAU, Président du CVS décédé le 28 avril 2018. Elle nous propose de procéder à une nouvelle nomination lors du prochain CVS, et précise que pour représenter l'ensemble des « usagers », l'idéal serait de laisser cette place à un résident mais qu'il est possible qu'une famille se présente.

Elle indique que les sujets abordés lors du CVS seront soumis aux membres du Conseil d'Administration pour délibération.

Ensuite Madame Ruget explique le mode de fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale, et précise notamment la manière dont sont communiqués et transmis les enveloppes et les ordres du jour entre les membres titulaires et les suppléants. Elle explique que les convocations sont prioritairement et exclusivement transmis aux titulaires, qui, en cas d'absence, sont chargés de remettre les enveloppes et les informations aux suppléants.

Madame DEGRYSE, suppléante, remplaçant ce jour de Monsieur DELPLECHIN, indique que cela est gênant, car elle n'a pas eu les éléments avant le CVS et qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble sur le dossier et de répondre au pied levé.

Madame Ruget, explique que d'un CVS à un autre il n'y a pas de continuité, sauf peut-être les questions diverses qui n'ont pas pu être traitées mais au besoin elle va apporter des éclairages sur un certains nombre de points.

Elle informe les membres présents qu'après chaque CVS, un compte rendu est rédigé et diffusé aux membres du CVS, par voie d'affichage au sein de l'établissement et qu'il est aussi disponible sur le site internet : <http://ehpad-mouvau.fr/>

La volonté de l'établissement est de rendre accessibles les comptes rendus à toutes les familles et à tous les résidents.

2- Approbation du précédent relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale

Madame Ruget présente ses excuses pour l'absence de compte rendu du dernier CVS et précise que Christelle DECOTTIGNIES, chargée de la rédaction des comptes rendus est souffrante et absente depuis 1 mois et demi. Madame Ruget indique que dans le cas où son arrêt se prolongerait dans le temps, on s'organiserait différemment et pour lors, remercie Fatiha Belmonte qui s'est proposée de prendre des notes.

Madame RUGET revient sur le mode de diffusion et de communication des données aux familles représentantes aux CVS et explique qu'en plus des envois postaux, les éléments sont également transmis par mail via une plateforme de téléchargement : **WeTransfer**, un service en ligne, qui permet d'envoyer gratuitement des données lourdes aux destinataires. C'est très pratique pour partager les fichiers mais attention à la durée limitée à environ 2 semaines.

Madame DEGRYSE indique ne pas apprécier ce type de plateforme car il y a beaucoup trop de publicités, et qu'on demande souvent d'accepter les cookies. C'est selon elle une façon détournée pour récupérer des données privées. Elle invite chacun à être vigilant quant au risque de piratage.

Madame RUGET précise aussi qu'il est possible de prendre contact directement avec les titulaires et qu'elle peut au besoin mettre à disposition une salle de l'établissement pour les membres du CVS qui souhaiteraient préparer les prochaines réunions et échanger.

Madame DEGRYSE, dit qu'il est difficile d'agir quand les membres reçoivent trois jours avant la tenue du CVS, la convocation. Elle souhaite être un membre actif, être auprès des autres, remonter l'ensemble des demandes des résidents, « si non ça ne sert à rien de siéger, avoir une liberté de parole ».

Madame RUGET, indique qu'en faite les dates de réunions sont arrêtées en fin d'année pour toute l'année à venir et qu'il est fort probable qu'elles n'aient pas été communiquées à Madame DEGRYSE.

Madame MERCHER, revient sur la proposition de Madame RUGET, suite à la mise à disposition d'une salle, elle exprime « que pour demander il faut avant tout pouvoir se coordonner », de ce fait comment contacter les autres membres, si nous n'avons pas les numéros de téléphones ou les adresses mail ?

Madame MERCHER demande si l'établissement peut communiquer l'ensemble des adresses des membres du CVS, ou de les afficher ?

Madame RUGET, répond qu'elle ne le peut pas, par respect de la confidentialité, elle précise que certaines familles ne le souhaitent pas.

Madame DEGRYSE propose de rédiger un mail, de le transmettre au secrétariat de la structure afin que les secrétaires puissent par la suite le transmettre aux personnes concernées, aux familles.

Madame RUGET, trouve que c'est une très bonne idée, que cela ne poserait aucun problème, que cela ne demande pas un investissement supplémentaire pour les secrétaires.

Madame RUGET présente de nouveau Madame GHESQUIERE et l'objet de sa présence dans la cadre d'une expérimentation ARS relative au fonctionnement des CVS. L'objectif de cette expérimentation est de s'assurer du bon fonctionnement des CVS, du respect de la parole de chacun, de la qualité des échanges entre les différents acteurs, etc.

Madame RUGET précise que cette instance fonctionne plutôt bien à Mouvaux, qu'il y a, de son point de vue une vraie liberté de parole, le respect d'une certaine forme de démocratie et que nous souhaitons une vraie ouverture aux résidents et aux familles, afin de promouvoir la démarche participative.

Madame GHESQUIERE ajoute que les membres du CVS doivent représenter tous les résidents y compris les personnes isolées, alitées, rejetées par les autres. Elle cite l'exemple de certains CVS où des résidents exprimaient un total rejet des résidents perturbants.

Madame DEGRYSE, approuve et prend l'exemple de sa maman qui ne verbalise pas, qui déambule et qui dit « pourri » toute la journée.

Madame GHESQUIERE remercie Madame RUGET de l'accueillir, elle explique qu'au départ il y avait beaucoup de freins, certains directeurs ne souhaitaient pas sa présence, ils ne voulaient pas que « je mette mon nez dans les affaires internes, j'ai été très étonnée de la levée de boucliers ».

Madame DEGRYSE souhaite que le CVS permette aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la structure, comme par exemple comment sont gérés les personnels, les congés, les arrêts maladie,

l'accompagnement des résidents, et ce, afin de remonter le plus d'informations aux familles.

Madame RUGET, le souhaite également. Elle revient sur son dernier article dans clin d'œil, dans lequel elle explique que sur le site internet, les familles peuvent prendre connaissance du rapport d'activité qui rend compte des activités de la structure, et du bilan de l'année. Madame RUGET précise qu'il est important de communiquer sur « ce qu'on fait », à plus fortes raisons quand l'image des EHPAD véhiculée par les médias est négative.

Madame DEGRYSE, ajoute qu'on présente souvent dans les médias des statistiques parfois erronées car ils ne font pas état des petits débordements, exemple on entend qu'il faut 5 minutes pour faire une toilette, mais ils oublient parfois qu'il faut un temps important pour calmer le résident, le rassurer.

En fin de discussion, Madame MERCHER, dit que tous les EHPAD ne remplissent pas ?

Madame RUGET répond « c'est vrai », cela s'explique entre autre chose, par les politiques de maintien à domicile. Cela dépend également beaucoup du secteur où sont implantés les EHPAD. A Mouvaux, il n'y a pas de souci particulier, sauf peut-être la difficulté d'occuper les chambres à 2 lits.

3- Délibération N°11/2018 : adoption de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Madame Ruget procède à la présentation du Budget qui aujourd'hui s'intitule EPRD : **État Prévisionnel des Recettes et Dépenses**, en pratique, l'EPRD est une présentation différente du budget prévisionnel, là, la prévision des produits détermine dorénavant celle des charges. Ce nouveau cadre de présentation est transmis par les autorités ministérielles. Les EHPAD transmettent ensuite leurs éléments par voie dématérialisée sur une plateforme de collecte appelée CNSA (Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie).

Madame RUGET précise que l'EPRD doit être déposé pour le 30 juin 2018, mais elle n'a pas encore destinataire des arrêtés de tarification correspondant à la Dépendance et au Soins. Aussi, Madame RUGET indique qu'elle a quand même souhaiter présenter un EPRD en reprenant les arrêtés de l'an dernier et elle ajustera ses chiffres à réception des arrêtés 2018.

N.B. Les chiffres inscrits ci-dessous dans ce compte rendu, ont été corrigés le lundi 2 juillet.

Avant de présenter le volume d'activité de l'établissement, Madame RUGET, explique que :

Les ressources d'un établissement dépendent notamment de la tarification de trois prestations :

- le tarif « hébergement » qui représente : la fourniture du gîte et du couvert non liée à l'état de dépendance du résident,
- le tarif « dépendance » recouvre le matériel, l'assistance et la surveillance nécessaires à l'accueil de la personne dans le cadre de sa perte d'autonomie,
- Et le tarif « soins » prend en compte les prestations médicales et paramédicales.

Dans le détail, en 2018, l'établissement prévoit un taux d'occupation de **96,87%**, ce qui correspond à **25 458** journées de présence « payées » (*résidents payants : 20 508 + l'aide sociale : 4950*). Madame RUGET rappelle à ce titre la difficulté de « remplir » les chambres à 2 lits, ce qui vient impacter le taux d'occupation.

L'activité dépendance, se base sur le même nombre de journées payées/facturées soit **25 458**. Madame RUGET rappelle la valeur du point GIR soit **7.02€** et précise qu'il faut multiplier ce chiffre par le GMP (GIR Moyen Pondéré) pour obtenir la dotation APA (Allocation personnalisée d'autonomie). L'APA n'est pas versée individuellement aux résidents, mais il s'agit d'une enveloppe globale directement versée par le Département à l'établissement. Elle précise aux familles présentes que sur la facture, l'établissement ne facture pas la dépendance mais juste le ticket modérateur (tarif Gir 5/6).

Madame GHESQUIERE, demande a quelle fréquence sont faits les contrôles de L'ARS pour vérifier les GIR ?

Madame RUGET explique que 4 fois/an les GIR sont mis à jour en interne, suite aux évaluations du Médecin coordonnateur et 1fois/an nous sommes soumis au contrôle du Département. Les services du département peuvent être amenés à se déplacer sur le terrain pour effectuer des contrôles sur la base d'un échantillonnage de résidents, et s'ils constatent des écarts important, ils peuvent demander une révision du GMP.

Au niveau de la présentation du budget par section tarifaire, l'Hébergement connaît une croissance de **1.21%** pour les résidents déjà présents et + **1.5%** pour les nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2018. Le budget Dépendance subit une baisse, suite à la réforme de tarification des EHPAD, **1 765, 93 €**. Madame RUGET précise sur ce point, que que l'établissement doit au titre de la convergence tarifaire, rembourser la somme de **1765.93€/an pendant 7 ans** (2018 : deuxième année de mise en application).

Pour le soin, comme évoqué ci-dessus, dans l'attente de la notification par l'ARS, la **base reconductible est celle de 2017**.

Présentation des chiffres par Madame RUGET.

Le fonctionnement par section est la détermination des dépenses et des recettes par section.

Les dépenses sont subdivisées en 3 groupes, le premier correspond aux dépenses afférentes à l'exploitation courante, le second aux dépenses de personnel et le troisième aux dépenses de la structure. Idem pour les recettes, le premier provient de la tarification, le second des produits d'exploitation et le troisième des produits exceptionnels.

❖ L'Hébergement :

Les Recettes pour 2018 : **1 973 201.30 €**, montant qui correspond aux recettes de la tarification : 1 662 381, 97 € + les autres recettes annexes : 310 819.33 €.

Autorisation des Dépenses pour 2018 : **1 829 316 .22**, ce qui correspond dans le détail:

- 1) Dépenses Groupe I : 393 950.00 €
- 2) Dépenses Groupe II : 964 331, 58 €
- 3) Dépenses Groupe III : 471 034.64 €

❖ La Dépendance :

Les Recettes pour 2018 : **418 818.03 €** ce qui correspond à la somme de la Dotation APA : 279 856, 20 €, du montant de la participation Résidents : 137 461, 83 € et des recettes en atténuation 1500.00€

Autorisations des Dépenses pour 2018 : **418 818.03 €**

- 1) Dépenses Groupe I : 34 500, 00 €
- 2) Dépenses Groupe II : 347 084, 99 €
- 3) Dépenses Groupe III : 37 233, 04 €

❖ **Le Soins :**

Dotation globale de financement des soins pour 2018 : 794 968.34€ + les recettes en atténuation qui sont estimées à 25 000.00€ = **819 968.34€**

Autorisations des Dépenses pour 2018 : **819 968.34€**

- 1) Dépenses Groupe I : 22 972.07 €
- 2) Dépenses Groupe II : 794 544.24 (soit 97% du budget ; **16,15 ETP**)
- 3) Dépenses Groupe III : 2 452.03 €

En investissement, les recettes totales pour 2018 s'élèvent à : **1 384 685.07 €** et proviennent de :

- ❖ Total Dotation aux Amortissements : 359 685.07 €
- ❖ Dépôts et Cautionnements à recevoir : 25 000 €
- ❖ Subvention d'investissement (**participation du Département du Nord dans le cadre du projet de reconstruction**) : 1 000 000.00€

En dépenses, le montant autorisé d'investissement s'élève à **394 685.07€** :

- ❖ Remboursement du Capital des emprunts : 10 000.00€ €
- ❖ Remboursement des cautions : 25 000 €
- ❖ Montant disponible aux achats d'investissement : 359 685.07 €

Madame RUGET, présente les projets majeurs 2018 qui sont : le rafraichissement de la salle du personnel, l'acquisition d'un nouveau logiciel de soin, l'acquisition d'un logiciel de gestion qualité et risques et l'indemnisation du concours architecture.

Pour conclure la présentation de l'EPRD, Madame RUGET expose les ratios d'analyse financière :

<u>RATIOS</u>	<u>VALEURS 2017</u>
<u>Structure de charges :</u>	22% (National : 22%)
- Achats et charges externes :	74% (National : 68%)
- Personnel :	0% (National : 2%)
- Financières :	4% (National : 8%)
- Autres charges :	
<u>CAF :</u>	328 694,36 €
<u>TAUX DE CAF :</u> (CAF/total produits exploitation)*100	9,21 % (valeur cible : 5%-10%)
<u>TRÉSORERIE</u>	2 706 810, 00 €
<u>BFR :</u> (créances – dettes FRS)	115 321, 88 € (soit 28 jours de recettes)
<u>FR :</u> (sub., dot., réserves, dettes fi. – immo.)	2 822 131, 88 € (autonomie financière 330 jours)
<u>CRÉANCES USAGERS :</u>	314 583.96 € (soit 35 jours d'exploitation)

Dans son analyse Madame RUGET indique que la répartition de la structure de charge de l'établissement est correcte si on la compare aux données nationales, que la CAF est bonne puisqu'elle se situe entre 5 et 10% mais le BFR reste à améliorer en maîtrisant le recouvrement des créances clients.

Madame DEGRYSE demande si les agents sont au courant du budget ?

Madame RUGET, répond oui, via l'intermédiaire des représentants du personnel qui siègent au CTE (Comité Technique d'établissement). « D'ailleurs avant le CVS de cet après-midi, s'est tenue le CTE ». Ensuite il revient aux représentants du personnel de relayer l'information à l'ensemble du personnel.

Au cours du CTE, les chiffres sont présentés et argumentés, l'idée étant de présenter, d'expliquer les difficultés budgétaires et les arbitrages pris en conséquence.

En dernier lieu, Madame RUGET illustre son propos sur le budget en faisant état du projet « vis ma vie » réalisé et mis en place par Vanessa Bourasseau, agent administratif. L'objectif de ce projet est de proposer aux agents d'un service de passer une journée dans un autre service, en suivant un agent dédié et en participant aux activités. L'idée est de permettre à tous de se rendre compte des difficultés de chacun et de l'importance de tous les services qui œuvrent pour un même but : l'accompagnement et la satisfaction du résident. Madame RUGET nous fait un retour sur son expérience en lingerie, qui lui a permis de mesurer l'importance d'avoir deux agents au regard de la charge de travail.

4- Délibération N°12/2018 : adhésion au groupement d'achat de commandes pour les fournitures de boisson

Madame RUGET explique que le groupement d'achat est un regroupement de plusieurs EHPAD dont la vocation est d'optimiser les achats communs, d'obtenir de meilleures conditions commerciales (les tarifs) grâce aux volumes obtenus par le regroupement des achats.

A l'ordre jour il ya également l'adhésion au groupement d'achat « ASSURANCES ».

5- Questions diverses

Madame BECQUART, résidente profite du CVS pour évoquer le linge perdu « qui ne revient pas ». Madame DEGRYSE répond que cela peut être dû au linge qui n'est plus étiqueté suite aux nombreux lavages.

Séverine COURONNEL, Responsable Hôtellerie explique brièvement le fonctionnement du recensement du linge. Elle explique que certaines familles viennent compléter le trousseau initial sans passer par le secrétariat pour déposer le linge à étiqueter. Les familles en visite déposent la plupart du temps le linge de leur parent dans leur armoire. Ce qui explique le problème de traçabilité pour un certain nombre de vêtements. Madame COURONNEL précise également que régulièrement les lingères passent dans toutes les chambres pour vérifier les armoires et l'état du linge, le problème est que cela prend du temps car il y a 73 chambres/armoires à inspecter.

Question de Madame MERCHER concernant l'achat des toiles tendues (toiles à installer dans le lieu de vie pour se protéger du soleil).

Séverine COURONNEL explique que l'achat est en cours, la commande a été lancée et là nous sommes en attente de la réception du produit.

Question de Madame DEGRYSE : « est-il prévu des unités/ des secteurs comme elles existent à Bondues, dans le projet de reconstruction ? ».

Madame RUGET répond oui cela est bien prévu.

Le CVS se termine par la présentation du tarif Barbecue 2018 qui est fixé à 15€ (en attente d'une présentation au CA), en sachant qu'en 2017 il s'élevait à 14€.

Monsieur VAN LER BERGHE Michaël	3 ^{ème} Représentant titulaire des résidents au CVS	<i>Van Ler Berghe</i>
Madame BELMONTÉ Fabrice	Coordinatrice Animation Vie Sociale & Cathédrale sur les EHPAD de Boussu & Mousaux	<i>Belmonte</i>
Madame HEBON Marie-Françoise	Représentant les bénévoles de l'association des blouses roses	
Madame DELMOTTE Cécilia	Responsable cuisine Représentant le service Cuisine	<i>Delmotte</i>
Monsieur le Docteur BARBI Cedric	Médecin coordonnateur EHPAD de Mousaux	
Madame LECLERCQ DANIEL Aurélie	Psychomotricienne EHPAD de MOUVAUX	
Madame COURONNEL Severine	Responsable Hôtelière EHPAD de MOUVAUX & BONDUÉ	<i>Couronnel</i>
Madame BERRICHI Anaria	Représentant le personnel de Mousaux Organisation Syndicale CFDT	
Madame WELNIER Nathalie	Psychologue	
Madame LI Gisèle	Responsable Qualité	
	Un représentant de l'équipe ICE	
Madame CHATELAIN Maryse	Invitée au CVS	<i>Chateau</i>
Madame DECOTTIGNES Christelle	Secrétaire de séance	

Rédacteur(s)

Madame BELMONTE Fatiha

La Directrice,

Le Président,



Caroline RUGET.

En attente de désignation

